Gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20161010-DEL057-16-DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

DELIBERATION N° DEL057-16

L'an deux mille seize, le 10 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 4 octobre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, V. GOYVANNIER et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 10 octobre 2016)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 10 octobre 2016)
Mme BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 4 octobre 2016)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chloé ROULAND, en date du 7 octobre 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Simone BRANON, en date du 10 octobre 2016)
Mme GERACI Marianne (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 10 octobre 2016)

Absents excusés :
Mme Nadège AMBREGNI
M. Benoît LEBRUN

Mme Sylvie CUSSIGH a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec le Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.I.U.A.P.S.) de l'Université Grenoble-Alpes pour la mise à disposition de la piscine universitaire.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire René Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à la piscine universitaire.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec le S.I.U.A.P.S. de l'université Grenoble-Alpes une convention, pour la mise à disposition de 5 maîtres nageurs sauveteurs et la location horaire de 5 lignes d'eau pour 30 séances.

Le coût de cette prestation est chiffré à 7 966,50 €, pour l'ensemble des séances.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de signer cette convention avec la piscine universitaire,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2016, chapitre 11, article « Charges à caractère général ».

Conclusions :
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 octobre 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.